



**Audience publique**

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-106

**Allocution de Québecor Média inc., en son nom et  
au nom de sa filiale Groupe TVA inc.**

**(La livraison fait foi)**

**17 avril 2019**

Monsieur le président,  
Mesdames les vice-présidentes,

Bonjour,

Je suis Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor.

Permettez-moi de vous présenter les collègues qui m'accompagnent aujourd'hui. À ma gauche, Marc Tremblay, chef de l'exploitation et des affaires juridiques et secrétaire corporatif de Québecor et de Québecor Média. À ma droite, France Lauzière, présidente et chef de la direction de Groupe TVA et chef du contenu de Québecor Contenu. Et derrière moi se trouvent Jonathan Lee Hickey, vice-président, Affaires juridiques et secrétariat corporatif, Neil Peden, avocat chez Woods, Peggy Tabet, vice-présidente, Affaires réglementation, Radiodiffusion ainsi que Martin Picard, vice-président et chef de l'exploitation du contenu de Groupe TVA.

## **REMARQUES LIMINAIRES**

### **Par Marc M. Tremblay**

Comme nous vous l'avons dénoncé hier, nous avons des moyens préliminaires à faire valoir quant à la légalité des dispositions, au cœur de notre présence ici aujourd'hui. Plus spécifiquement, nous sommes d'avis que les articles 14(2) et 15 du *Règlement sur les services facultatifs* ainsi que certaines prescriptions du Bulletin de radiodiffusion et de télécommunication CRTC 2013-637 ne relèvent pas des pouvoirs du CRTC en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, et de toute façon sont manifestement déraisonnables. Étant donné le temps alloué, nous sommes disposés à vous soumettre un argumentaire écrit.

## INTRODUCTION

Nous sommes ici ce matin parce que nous avons à cœur la télévision au Québec et nous souhaitons sa pérennité. Notre télévision québécoise est un vecteur essentiel au rayonnement et à l'épanouissement de notre langue française et de notre culture.

Depuis des décennies, Québecor et ses filiales investissent et contribuent à notre développement culturel. Nous n'avons pas besoin de quotas ou de règles pour poursuivre nos investissements en programmation qui est réalisée et produite par nos artisans, qu'ils soient scripteurs, comédiens, techniciens, réalisateurs, musiciens et tant d'autres métiers de l'industrie de la télévision.

Afin d'assurer la pérennité de notre télévision, nous devons être équitablement rétribués. Or, il se trouve que durant les dernières années, le Conseil a pénalisé nos efforts et nos succès et aura récompensé les chaînes de Bell, dont la majorité ont été acquises d'Astral. Déjà, au moment de cette acquisition, nous avons sonné l'alarme des effets dévastateurs que cette autorisation allait produire. Aujourd'hui, nous y sommes et les circonstances se sont encore davantage détériorées.

Il est urgent d'agir!

En guise de constat préliminaire, le résultat des dernières années est le suivant : les parts de marché des chaînes de Bell ne cessent de décliner, mais leurs redevances ne cessent d'augmenter. Les conséquences de telles considérations sont très simples. Les prix augmentent et la distribution devient de moins en moins intéressante et abordable. Bien plus, elle est concurrencée par des services de contournement étrangers, des OTT, qui viennent « manger notre lunch » sans aucune obligation envers l'industrie. Cette réalité accélère les phénomènes de « cord-cutting », de « cord shaving » et pire encore, de « cord-never ». Ce sont des phénomènes que le Conseil semble ignorer, mais qui frappent de plein fouet un environnement très réglementé. La révolution numérique et la mondialisation outrepassent les compétences du CRTC parce qu'il n'est plus nécessaire de détenir une licence pour distribuer ou diffuser du contenu télévisuel ou autre.

### **La règle du *statu quo***

Après plusieurs mois de négociation, et devant le refus répété et la mauvaise foi de Bell, nous nous sommes retrouvés, le 10 avril dernier, dans l'obligation de retirer le signal de TVA Sports des systèmes de distribution de Bell.

Pourquoi avoir posé ce geste? Nous n'avions plus d'alternative. TVA est confrontée à une absence de solutions lui permettant de bénéficier de la juste valeur marchande pour ses services facultatifs, et Vidéotron continue à payer des tarifs sans commune mesure avec leur valeur marchande pour les services de Bell Média. Également, au centre de nos préoccupations se trouvent évidemment nos clients qui paient actuellement trop cher pour les chaînes spécialisées appartenant à Bell, incluant RDS, comparativement aux services de TVA, dont TVA Sports. Force est de constater que le *statu quo* n'est plus une option dans le contexte actuel d'un système de radiodiffusion profitant uniquement à un seul joueur dominant, Bell. Ce *statu quo* avantage indûment Bell depuis longtemps et met en échec tout le système de radiodiffusion, et cela à très court terme.

Nous sommes d'avis que le pouvoir de négociation des télédiffuseurs face aux télé distributeurs doit être rétabli immédiatement. Ceci passe obligatoirement par le retrait du signal d'une chaîne en cas d'impasse lors des négociations, comme ces pratiques existent dans bien d'autres juridictions comme en France et aux États-Unis, notamment.

De surcroît, nous soutenons que le Conseil n'a pas le pouvoir, en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, d'imposer la règle du *statu quo*, surtout lorsqu'une partie ne désire pas poursuivre une relation commerciale avec une autre partie.

Entre temps, le résultat des courses est le suivant : Bell a bien compris qu'il était préférable de faire appel au processus d'arbitrage d'offre finale (AOF), qui perpétue le *statu quo*, plutôt que de négocier de gré à gré. D'autant que le CRTC ne semble pas avoir voulu respecter la règle de droit et appliquer l'ensemble des critères de la réglementation, en privilégiant de façon prépondérante le tarif historique.

Ces critères sont :

- l'évolution des tarifs dans le temps (tarif historique);
- le taux de pénétration, les remises sur la quantité et l'assemblage du service;

- les tarifs payés par les entreprises de distribution de radiodiffusion non liées pour le service de programmation;
- les tarifs payés pour les services de programmation de valeur semblable aux yeux des consommateurs, en tenant compte des cotes d'écoute;
- le nombre d'abonnés qui s'abonnent à un forfait totalement ou partiellement en raison de la présence du service de programmation dans ce forfait, en tenant compte des cotes d'écoute;
- le tarif de détail exigé pour le service pris individuellement; et
- le tarif de détail de tout forfait dans lequel le service est inclus.

Nous avons acquiescé à deux arbitrages de l'offre finale et TVA a été déboutée à deux reprises. Pourtant, l'offre finale de 2018 de TVA respectait en tous points la jurisprudence du Conseil et traduisait à la lettre les enseignements de la décision d'arbitrage de 2015. Ce faisant, l'industrie n'a plus aucune référence ni règle claire à suivre pour les arbitrages futurs. Les motifs qui étaient décisifs en 2015 et dans les autres décisions d'arbitrage sont soudainement devenus non pertinents.

La situation dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui ne devrait pas être une surprise ni pour Bell ni pour le Conseil compte tenu de nos revendications depuis plusieurs années. Ces revendications n'ont malheureusement pas été entendues, et c'est non seulement la pérennité des chaînes spécialisées qui est en péril, mais encore une fois, la survie de tout le système de radiodiffusion.

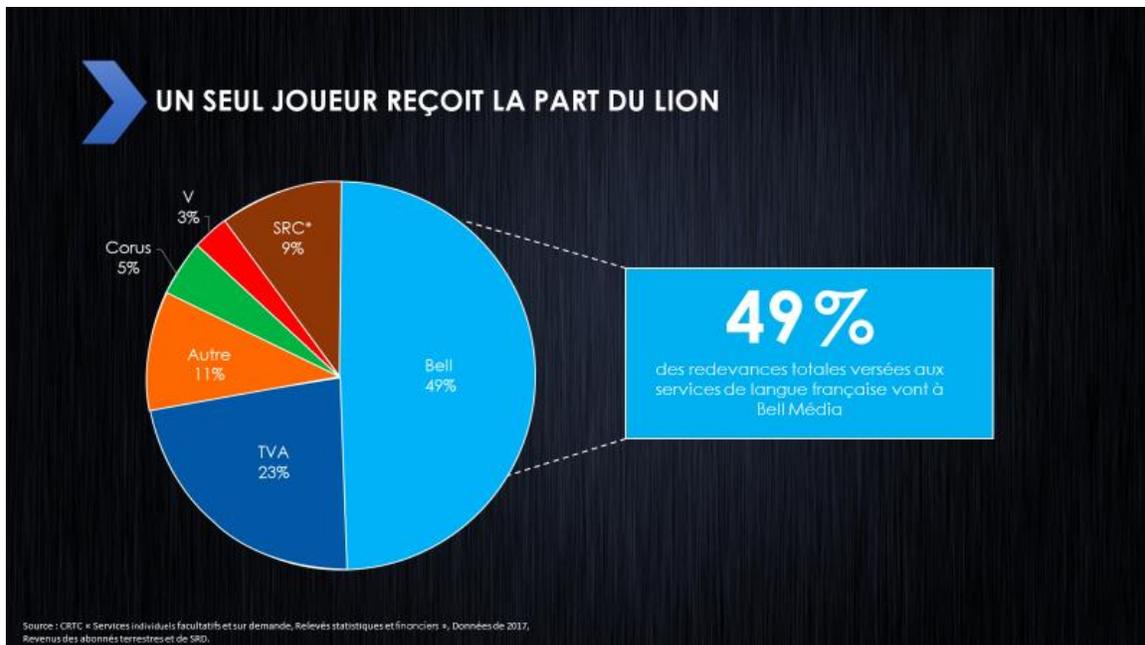
### **Un avantage historique**

Nous avons énormément de difficulté à comprendre que le Conseil pénalise l'innovation et l'audace. Alors que Bell exige de maintenir les privilèges liés à l'acquisition de chaînes qui bénéficiaient de l'absence de risques découlant de leur statut de monopole, TVA et Québecor ont choisi d'offrir aux francophones de nouvelles chaînes de télévision, d'offrir des alternatives aux citoyens, d'offrir davantage de qualité, d'offrir de nouvelles possibilités pour les créateurs, d'offrir de nouveaux emplois et d'enrichir notre industrie en créant de la richesse économique et culturelle. N'est-ce pas la mission du Conseil que de stimuler l'innovation? Si c'est le cas, pourquoi refuse-t-il que les chaînes de TVA soient rétribuées selon leurs succès alors que les parts d'écoute des chaînes historiques de Bell sont en déclin constant depuis les dernières années.

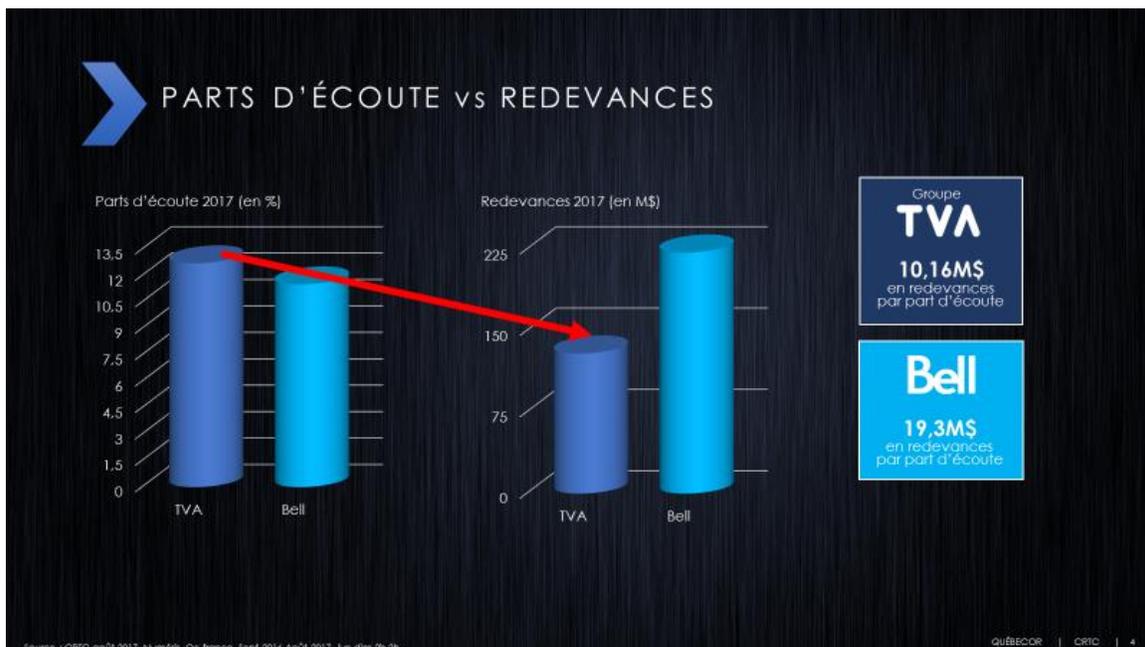


De 2014 à 2018, les chaînes spécialisées de TVA ont connu une croissance de 5 parts d'écoute, affichant 13 parts d'écoute, sans que les revenus d'abonnements versés par Bell soient ajustés en fonction de la juste valeur marchande de ces chaînes. Le tarif de TVA Sports demeure plus particulièrement sous-évalué, tout comme celui de LCN.

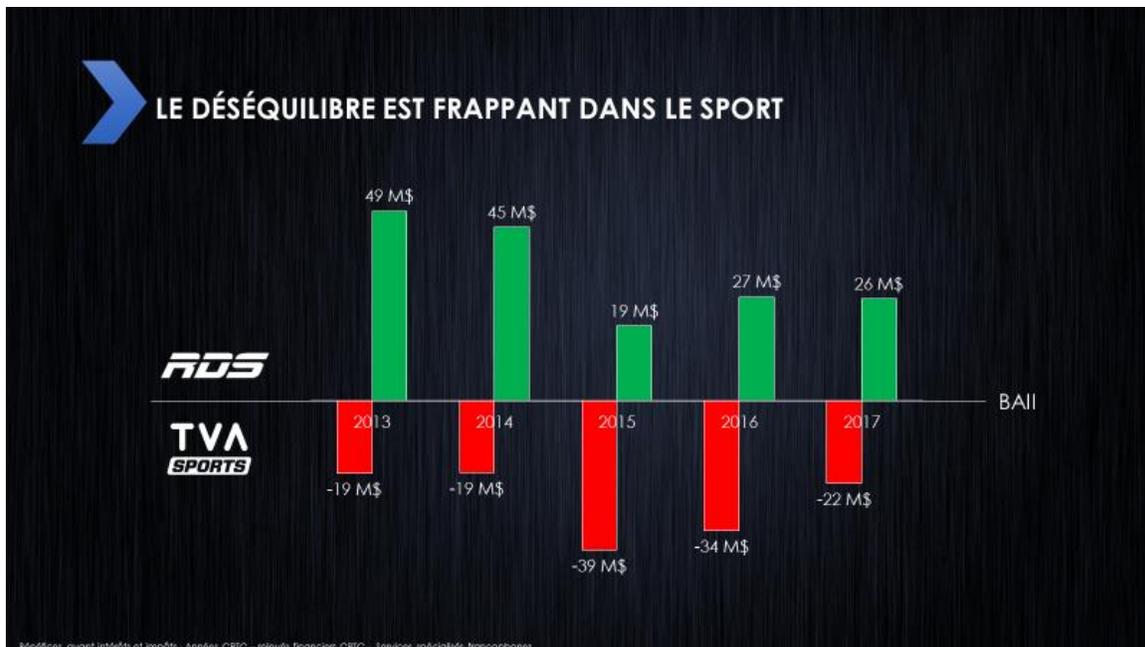
Par ailleurs, malgré que les parts d'écoute des services de Bell au Québec aient chuté de 6 parts, affichant 10 parts d'écoute, Bell continue à recevoir 49 % du montant des redevances versées pour les services de langue française, alors que TVA n'en reçoit que 23 %. Tout ce que cherche Bell, c'est en avoir toujours plus, malgré un bulletin encore plus mauvais. Est-ce que le Conseil veut continuer à pénaliser le succès et favoriser les privilèges historiques? Au point de faire renaître les monopoles s'il devait continuer à appliquer la politique actuelle?



Pour chaque part d'écoute, Bell reçoit le double en redevances comparativement à TVA. Est-ce équitable?



Malgré des investissements en dépenses de programmation comparables à RDS, TVA Sports reçoit 40 % de moins de revenus d'abonnements. Est-ce équitable?



Pour TVA Sports, le drame dont le Conseil est à l'origine est encore plus alarmant. Je souhaite demander au Conseil de nous dire, de dire aux actionnaires de TVA, de dire aux artisans de TVA Sports, de dire à l'industrie combien de pertes d'exploitation devrions-nous encore encourir pour atteindre la rentabilité? Depuis huit ans, TVA et ses actionnaires ont investi 140 millions de \$ dans TVA Sports. Dans les conditions actuelles, avec le tarif applicable et le refus de Bell Télé d'inclure cette chaîne dans le forfait « Bon », comme c'est le cas pour le marché anglophone, où les deux chaînes, TSN et Sportsnet, se trouvent dans le même forfait, il n'existe aucune condition possible de rentabilité. Est-ce que le Conseil souhaite la disparition de TVA Sports? Est-ce que le Conseil souhaite mettre fin à des emplois de qualité en télévision? Est-ce que le Conseil veut réduire la concurrence et la diversité de choix? Est-ce que le Conseil souhaite voir les redevances de Bell/RDS exploser après la fermeture de TVA Sports? Est-ce que le Conseil souhaite le retour du monopole dans le secteur de la diffusion du sport? Il est bien plausible que Bell le souhaite, mais le Conseil le souhaite-t-il aussi? Toutes ces questions ne sont pas du tout hypothétiques.

Pour toutes ces raisons, nous demandons un rééquilibrage des redevances. Si le Conseil persiste à ignorer la capacité du citoyen et du consommateur à subir des augmentations, il continuera à favoriser l'étiollement de la distribution qui demeure encore aujourd'hui le véhicule le plus important du financement de la production télévisuelle, par le biais des

contributions versées au Fonds canadien des médias. Nous nous permettons d'affirmer qu'il s'agirait là d'un très mauvais modèle d'affaires et un projet social qui mène à l'impasse. Si ce n'est pas le cas, le Conseil doit donner ouverture à nos demandes légitimes.

Ce que nous disons n'est pas de la propagande, ni de la fantaisie ou des caprices. Ce sont des faits et nous tenons à déposer devant vous, devant les médias et les citoyens des preuves tangibles de notre argumentaire. (Voir document joint intitulé « Impacts de la transaction Bell-Astral »)

### Campagne d'information

Devant l'inaction, Québecor a choisi de prendre les choses en main en lançant une vaste campagne d'information, [justevaleur.ca](http://justevaleur.ca), le 18 mars dernier. L'alarme devait être sonnée parce que l'avenir de nos chaînes est en péril. Nous ne pouvons pas continuer à subir des pertes d'exploitation en demeurant les bras croisés.

Le système de radiodiffusion est brisé.

La situation doit changer.

**CHAÎNES SPÉCIALISÉES, CONTENUS EN DANGER.**

LA JUSTE VALEUR DOIT PRÉVALOIR.

Pour vous offrir les contenus qui vous passionnent – sans toucher à votre facture – l'industrie doit s'entendre sur la juste valeur des chaînes spécialisées. C'est une question d'équité.

[justevaleur.ca](http://justevaleur.ca)

**SANS ÉQUITÉ, FINIES VOS CHAÎNES SPÉCIALISÉES.**

LA JUSTE VALEUR DOIT PRÉVALOIR.

Pour vous offrir les contenus qui vous passionnent – sans toucher à votre facture – l'industrie doit s'entendre sur la juste valeur des chaînes spécialisées. C'est une question d'équité.

[justevaleur.ca](http://justevaleur.ca)

**TVA SPORTS ET RDS: MATCH ÉGAL.**

BELL DOIT RECONNAÎTRE LA VALEUR DES JOUEURS.

Pour la grande majorité des Québécois, le niveau d'appréciation de TVA Sports est à la hauteur de celui de RDS.\* La chaîne spécialisée de TVA, comme toutes les autres, doit donc être reconnue à sa juste valeur. C'est une question d'équité.

[justevaleur.ca](http://justevaleur.ca)

TVA LCN addikTV FRODO P M M CIE YOUT TVA SPORTS

D'ailleurs, le 9 avril dernier, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la motion suivante qui dit notamment :

« *Quelle demande au gouvernement canadien de moderniser rapidement les règles du CRTC afin que notre industrie télévisuelle puisse avoir les moyens de s'adapter aux*

*nouveaux défis de notre époque et que les consommateurs puissent profiter d'une plus grande flexibilité dans l'accès aux chaînes spécialisées de contenu québécois »*

Ottawa n'est pas en reste. Le 11 avril dernier, le député Pierre Nantel a présenté à la Chambre des communes la motion suivante :

*« Que la Chambre des communes reçoit la motion de l'Assemblée nationale, adoptée à l'unanimité le 9 avril 2019, et relaie sa demande que les règles du CRTC et de la radiodiffusion soient adaptées aux nouveaux défis de notre époque. »*

Hormis la classe politique qui sent l'urgence d'agir, il y a aussi les observateurs de l'industrie :

Michel Arpin, vice-président du CRTC de 2005 à 2010. Je cite :

*« Ce critère-là ne devrait plus exister [référant au critère « historique de la chaîne »]. Et ce n'est pas dans la réglementation, ce sont des critères qui découlent d'un énoncé politique et ça peut être facilement révisé. Et ça devrait l'être, le marché a beaucoup changé.»*

J'ajoute à cela la sénatrice Julie Miville-Dechêne qui dit :

*« Au Canada aussi il est clair qu'il faut réformer et repenser le modèle. Il faut agir maintenant. Pourquoi le gouvernement canadien n'agit pas plus rapidement? (...) »*

Sans oublier les nombreux professeurs et spécialistes comme le professeur Destiny Tchehouali, professeur en communications internationales, Université du Québec à Montréal qui dit :

*« Québecor voudrait revenir à une situation un peu plus équitable. Il faut entendre effectivement que ce besoin d'équité, sachant que les règlements tels qu'ils sont établis aujourd'hui accordent quand même un certain avantage à des acteurs historiques qui sont en situation monopolistique, comme Bell. »*

## **Solution**

Nous l'avons fait valoir au CRTC à maintes reprises au cours des dernières années : les redevances versées à nos chaînes spécialisées sont inéquitables et ultimement, c'est le consommateur qui n'en obtient pas pour son argent. Il est impératif de rééquilibrer les tarifs de distribution de l'ensemble des chaînes spécialisées, comme TVA Sports, non pas en se basant sur les tarifs historiques, mais en fonction de la juste valeur marchande de chaque chaîne, établie selon des critères objectifs et mesurables tels que les cotes d'écoute, le choix des chaînes sur mesure, ainsi que les investissements en programmation. Ainsi, il faut baisser les tarifs des chaînes qui ne sont pas ou peu

regardées par les téléspectateurs et récompenser les chaînes les plus performantes. Le consommateur n'aura pas à payer plus cher pour ses chaînes si un vrai rééquilibrage est effectué.

## **CONCLUSION**

Enfin, confrontée à ce système désuet et brisé, TVA a la responsabilité et le devoir d'assurer la pérennité de ses services si elle veut continuer à offrir à ses téléspectateurs de l'innovation, de la diversité dans le choix de contenu et de la concurrence dans le marché de la télévision spécialisée de langue française. Nous avons la responsabilité de préserver les emplois de nos artisans et l'avenir de notre industrie si nous ne voulons pas être anéantis par les géants mondiaux. Pour la première fois dans le monde, les abonnés à Netflix, Amazon et Hulu ont dépassé le nombre d'abonnés au câble. Partout en occident, le monde de la télévision est en ébullition, en redéfinition et profondément en transformation. Le Conseil ne peut faire l'économie de cet état de fait.

Nous ne pouvons plus attendre une mise à jour de politique ou la révision de la Loi. Chaque jour qui passe, sans que la situation ne soit rectifiée, profite pleinement à Bell et pénalise Québecor et ses filiales.

Nous avons toujours été un modèle d'innovation dans l'industrie et nous comptons le demeurer. Nous avons toujours respecté nos conditions de licence et nous les avons même toujours dépassées. TVA a été citée à plusieurs reprises pour sa contribution exceptionnelle à la programmation canadienne et à la culture québécoise.

Le retrait de TVA Sports à Bell n'est aucunement un affront aux règles du CRTC, mais malheureusement la seule façon de faire respecter nos droits.

Par conséquent, nous demandons au gouvernement et au Conseil de revoir dans les plus brefs délais les critères qui gouvernent les arbitrages de l'offre finale et la validité du critère basé sur les tarifs historiques.

Il y a urgence d'agir, car la situation est insoutenable. Nous avons la responsabilité d'assurer la survie de nos chaînes avant qu'il ne soit trop tard, et ceci est dans le but ultime de préserver l'intérêt public.